Entrées principales

GUIDE PRATIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

- Respecte les normes du Code de construction du Québec - Chapitre 1, Bâtiment et du Code national du bâtiment - Canada 2005 (modifié).
- Constitue le résultat du vécu des personnes ayant une déficience, de l'expertise des professionnels de l'IRDPQ et de la Ville de Québec ainsi que de la recherche de pratiques exemplaires.
- Correspond à la « **zone confort** » pour l'ensemble des utilisateurs.

















OBJECTIFS

- ☐ Permettre de passer facilement et en toute sécurité du milieu extérieur au milieu intérieur.
- ☐ Localiser l'entrée de façon à faciliter l'accès au bâtiment.
- ☐ Prévoir une entrée reliée par un chemin d'accès sans obstacle à la chaussée ou au stationnement.
- ☐ Privilégier un accès sans obstacle, directement au niveau du sol extérieur.
- ☐ Favoriser l'utilisation de portes coulissantes à ouverture automatique.
- ☐ Prévoir les équipements facilitant l'accès à l'entrée du bâtiment : plaques d'ouverture, système vocal et autres.



Portes coulissantes







www.ville.quebec.qc.ca/accessibilité

www.irdpq.qc.ca

CRITÈRES DE DESIGN

Accès et aire de manœuvre :

IMPORTANT

Favoriser l'utilisation de portes coulissantes à ouverture automatique.

Dimensions reliées aux portes battantes :

- □ largeur libre, porte ouverte : 920 mm minimum;
- □ largeur de porte recommandée pour deux personnes côte à côte : 1200 mm;
- □ hauteur libre des portes : 2030 mm minimum;
- □ hauteur libre sous un ferme-porte : 1980 mm minimum;
- hauteur du seuil de porte : 13 mm maximum, biseauté;
- □ aire de manœuvre de niveau d'au moins 1800 mm de diamètre, du côté extérieur et d'au moins 1500 mm du côté intérieur de toute porte située sur un parcours accessible;
- aire de manœuvre libre de tout empiètement lié à l'ouverture de la porte;
- □ dispositif empêchant l'ouverture si une personne se trouve dans l'aire de manœuvre de la porte;
- ☐ dégagement latéral : 750 mm du côté de la poignée si la porte pivote vers soi, 300 mm si elle pivote en direction opposée (voir fiche n° 3, page 37);
- □ plancher avec surface ferme, stable et antidérapante;
- □ la surface de sol ne doit pas comporter d'ouverture supérieure à 13 mm de diamètre;
- □ toute ouverture en long située au sol doit être perpendiculaire à l'axe de la circulation.

Équipements audio-visuels:

 si les équipements de communication audio-visuels sont situés à l'extérieur, voir Fiche n° 3, « Vestibules »

Signalisation:

- ☐ aménagement d'une signalisation appropriée à l'entrée pour favoriser une meilleure orientation;
- □ hauteur d'installation de la signalisation : ligne médiane à 1500 mm;
- dimension du numéro civique : 100 mm de haut au minimum, contrastant avec le mur, visible et éclairé;
- □ identification des équipements d'aide à la mobilité et de communication (plaque d'ouverture de porte, vidéophone);
- ☐ éclairage dirigé sur les équipements et sur la signalisation : 200 lux minimum;
- □ voir Fiche n° 6 : « Information et signalisation ».

Sécurité fonctionnelle :

Portes battantes

- privilégier un système d'ouvre-porte automatique avec plaque située à 915 mm du sol;
- ☐ positionner le bouton sur le mur contigu à la plaque ou sur un mur adjacent, à au moins 1 m de la porte ou bien sur un support métallique perpendiculaire fixé à proximité de la porte, pour dégager l'aire d'ouverture de la porte;
- ☐ utiliser des ferme-portes conçus pour permettre l'ouverture de la porte lorsqu'on applique une poussée maximale de :
 - 38 N pour les portes donnant sur l'extérieur;
 - 22 N pour les portes intérieures;
- □ spécifier la fonction DA, pour « delayed action », permettant un ajustement du délai de fermeture;
- permettre un temps de fermeture de la porte de
 3 à 15 secondes, mesuré entre la position d'ouverture de 70 degrés et 75 mm de sa position fermée;
- □ spécifier aussi le code BF, pour « barrier free », permettant une action beaucoup plus douce et facile;
- □ privilégier un vitrage assurant une visibilité de part et d'autre des portes;
- munir les portes vitrées de bandes horizontales ou de motifs contrastants;
- ☐ installer les charnières au cadre de porte et non au sol, sur pivot;
- □ privilégier une bande de protection de 300 mm dans le bas de la porte;
- installer les coupe-froid sur le bas de la porte et non sur le seuil;
- \square (voir dessin page 35).

Portes tournantes

- favoriser les modèles larges, de type à large diamètre, offrant tout l'espace et la sécurité nécessaires pour les fauteuils roulants, et équipés d'un bouton de vitesse réduite. Éviter les autres modèles:
- ☐ favoriser un éclairage uniforme, surtout en présence d'une marquise : 300 lux minimum;







CRITÈRES DE DESIGN

Orientation spatiale:

- ☐ éviter d'obstruer l'accès par des éléments architecturaux (colonnes, mobilier urbain, etc.);
- privilégier l'addition d'éléments architecturaux, de contrastes de couleurs d'au moins 70% ou de matériaux pour rendre l'entrée facilement repérable, tant de l'intérieur que de l'extérieur;
- éviter une porte entièrement vitrée dans une façade vitrée;
- □ utiliser judicieusement les couleurs et les textures afin de mieux percevoir les divers éléments;
- privilégier un sol fini mat afin d'éliminer les reflets de lumière;
- favoriser un contraste entre le sol et murs afin de délimiter les deux surfaces ou ajouter un contraste au bas des murs;
- disposer les éléments d'éclairage en ligne pour faciliter l'orientation.

Types de poignée :

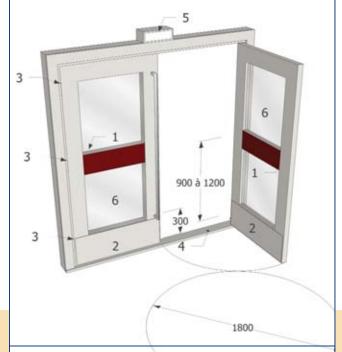
- installer un mécanisme d'ouverture automatique des portes, actionné par une plaque à pression (plutôt que par un bouton) identifiée par le symbole international d'accessibilité;
- □ installer la plaque en dehors de l'aire d'ouverture de la porte, à 915 mm maximum au-dessus du sol;
- □ privilégier les poignées en « L » recourbées (bec de cane) ou en « D »; hauteur d'installation : 915 mm du sol:
- poignées commerciales ou institutionnelles : favoriser les poignées tubulaires verticales pleine hauteur de la porte et d'un diamètre de 40 mm maximum;
- les dispositifs d'ouverture ne doivent pas exiger d'effort de préhension ni de rotation du poignet.



Plaque d'ouvre-porte automatique



Poignée en L recourbée « bec de cane »



LÉGENDE

- 1 Traverse contrastante
- 2 Plaque de protection
- 3 Charnières fixées au cadre
- 4 Seuil de 13 mm maximum, biseauté
- 5 Œil magique pour ouverture automatique
- 6 Vitrage clair

Portes battantes



Poignées en D



Poignée verticale







www.ville.quebec.qc.ca/accessibilité

www.irdpq.qc.ca



Portes tournantes avec bouton pour vitesse lente

AUTRES RÉFÉRENCES

Articles du Code de construction du Québec Chapitre 1 - Bâtiment, et Code national du bâtiment -Canada 2005 (modifié)

Pour les bâtiments visés par la partie 3 du Code (article 1.3.3.2.) :

3.4.2.6., 3.4.6.10., 3.4.6.11., 3.4.6.12., 3.4.6.13., 3.4.6.14., 3.4.6.15, 3.8.1.2, 3.8.1.3, 3.8.1.5, 3.8.3.3

Pour les bâtiments visés par la partie 9 du Code (article 1.3.3.3.) : 9.6.5, 9.6.6, 9.6.8, 9.8.9., 9.8.10

Publications:

 Barker, P., Barrick, J., & Wilson, R. (1997). Building Sight. A handbook of building and design solutions to include the needs of visually impaired people. London: HMSO in association with RNIB.

- Commission canadienne des droits de la personne, (2007). Pratiques exemplaires de conception universelle à l'échelle internationale: Examen général. http://www.chrc-cdp.ca/pdf/bestpractices_fr.pdf
 Consulté le 10 mai 2010
- Richard, P. (1995). Guide normatif d'accessibilité universelle. Laval : Ville de Laval.

Fiches complémentaires :

- Fiche n° 1 : « Rampes d'accès »
- Fiche n° 3 : « Vestibules »
- Fiche n° 6: « Information et signalisation »
- Fiche n° 8 : « Mains courantes et garde-corps »
- Fiche n° 9 : « Escaliers intérieurs et extérieurs »
- Fiche n° 14 : « Salles de spectacles »





